

Commune de Saint Georges la Pougé

Procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 26 mai à 18h30, le Conseil Municipal, de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente avec public restreint.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 mai 2021

Présents : Delphine POITOU, Patricia LAPLANCHE, Michel BOURÉ, Bernard BIDAULT, Claire BENARD, Christophe FONTAINE, Brigitte MARLIN.

Excusés : Joël COSTE, Valéry FAVRE.

Absent : Cédric DE QUEIROS

La séance est ouverte à 18h30

Secrétaire de séance Michel BOURÉ

Le compte rendu du conseil municipal précédent n'est pas approuvé. Madame Patricia LAPLANCHE fait remarquer que la convention des futurs collaborateurs n'a pas été jointe au PV d'une part et que le résultat des votes n'y figure pas.

Délibération n°1 : Fixation du montant du loyer et charges du logement de la rue du moulin proposé à la location.

Madame la Maire propose de fixer le montant du loyer comme suit Propositions : Loyer 315€, charges 6€, TEOM 10€.

Madame Patricia LAPLANCHE demande si la hausse (par rapport au précédent loyer) correspond à la formule de révision adéquate et s'il a été tenu compte des travaux fait dans cette unité d'habitation

Réponse lui sera apportée lors du prochain conseil.

VOTE : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

Délibération n°2 : Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de véhicules électrique.

Un projet d'achat d'un véhicule électrique et d'installation d'une borne électrique est porté par la commune et est explicité.

Madame Patricia LAPLANCHE demande que des détails soient fournis de façon plus précise concernant les véhicules proposés (garanties, durée de vie des batteries, etc.)

Monsieur Michel BOURÉ précise qu'il ne s'agit, à ce stade, que d'une adhésion à un groupement de commande du SDEC 23.

VOTE : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

Délibération n° 3 : Motion « HERCULE ».

Cette délibération concerne la libération du marché de l'électricité. Après lecture par Madame la Maire les présents sont appelés à se prononcer.

VOTE : 6 pour, 1 contre, 0 abstention

Délibération n°4 : Acquisition de mobilier urbain :

Le Projet d'acquisition de mobilier urbain avait été adopté lors d'un précédent conseil municipal. Une demande de DETR avait été faite pour ce projet mais n'a pas été retenue. Au regard des sommes modestes de cette acquisition il est demandé aux élus de se prononcer sur l'achat de mobilier urbain pour un montant de 3 508.72 € HT auprès de JPP direct

VOTE : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

Délibération n° 5 : Remplacement du surpresseur dans le château d'eau du bourg.

La société SAUR, qui a en gestion la maintenance du réseau de l'eau, a noté que le surpresseur du château d'eau, remplacé en 2004 par cette même société, devait, faute de vérifications périodiques, être remplacé. Aucune notice, ni carnet de maintenance n'ayant été fourni il a été décidé de sursoir à ce remplacement en attendant d'un contrôle de l'appareil effectué par une société habilitée.

Madame LAPLANCHE précise qu'en réunion le vendredi précédent une demande de contrôle du ballon a été soulevée avant de prévoir le changement.

Délibération ajournée en attente de renseignements complémentaires

Délibération n° 6 : Travaux sur le réseau d'eau

Suite aux préconisations figurant sur le rapport de Madame MORANGE de l'Agence Régionale de Sécurité (ARS), il a été jugé nécessaire de procéder à des travaux de sécurisations des captages. IL est présenté un devis pour ces travaux d'un montant de 1 208.77 € HT émanant de l'Atelier Creuse Chaudronnerie.

VOTE : 7 pour, 0 contre, 0 abstention

Délibération n° 7 : Travaux de restauration du parquet de la salle du conseil.

Délibération ajournée en attente de devis plus explicatifs

Délibération n° 8 : Choix du logo de la commune.

La commune désireuse de posséder un logo afin de parfaire sa communication a lancé un appel à concourir auprès des habitants. 3 Propositions ont été reçues. Les logos sont présentés à l'assemblée afin de choisir celui qui sera adopté par la commune. Ont obtenus :



Logo 1



Logo 2



Logo 3

Logo 1 en enlevant le tiret entre Saint et Georges.

Logo 1 - 5 votes, logo 2 – 2 votes, logo 3 – 0 vote.

Délibération n°9 : Demande de subvention de l'association « Les Bleuets de France ».

Cette association, patriotique, qui se finance essentiellement auprès de donateurs, subit cette année le contre coup de la pandémie et des suppressions de commémorations. Afin de lui permettre de continuer son rôle social, il est proposé, exceptionnellement de lui attribuer une subvention d'un montant de 50€.

VOTE : 6 pour, 1 abstention,

QUESTIONS DIVERSES :

Attribution du bois qui a été coupé sur le bien de section du Puy du Chalard. Les habitants du Puy du Chalard seront consultés afin de leur proposer. Une autre piste est à étudier, celle des personnes nécessiteuses.

Projet bibliothèque : Madame Brigitte MARLIN et Monsieur Bernard BIDAULT font part des travaux de la commission culture à ce sujet. Ce projet a, de plus, l'appui de la Bibliothèque Centrale de la Creuse concernant le financement et la logistique. Afin d'engager ce projet il est proposé de se doter d'une structure légère, modulable, adaptable pour un coût réduit. A côté de la salle polyvalente, sur la dalle extérieure cette structure pourrait trouver sa place tout en bénéficiant de sa proximité de la salle. Monsieur BIDAULT précise que ce projet ne pourra voir le jour si des bénévoles formés s'engagent à la faire fonctionner. Pour cela un appel à candidature se fera au travers du bulletin municipal et du site internet de la commune.

Appel à projet pour le remplacement du réseau d'eau dans certaines voies du bourg porté par Claire BENARD. En effet des travaux conséquents d'enfouissement des réseaux vont bientôt avoir lieu. Pourquoi ne pas profiter des tranchées pour remplacer les canalisations d'eau potable. Des estimations du coût ont été demandées auprès de professionnels. Au regard des sommes et des délais il apparaît que cette action n'est pas envisageable.

Location de la salle Polyvalente : Madame la Maire précise que faute de déconfinement, la salle ne peut être louée.

Des travaux de voiries sont envisagés sur les voies communales ayant des nids de poule afin de les reboucher par du « point à temps »

L'installation d'un terminal numérique à l'agence postale communale pour les usagers est à l'étude par l'administration postale. Une commission aura lieu en juin qui déterminera si notre agence postale communale en sera bénéficiaire.

Une plainte pour vol a été déposée en gendarmerie suite à la disparition de mobilier communal (banc au niveau du carrefour de la voie romaine et de la route allant de la Rougerie au Mont).

Il est lancé un appel aux volontaires pour les prochaines élections afin de tenir le bureau de vote.

Il est signalé qu'un châtaignier malade devenant dangereux est à abattre allée des Châtaigniers. Il est précisé qu'il sera remplacé.

Aux « 4 routes » l'abattage d'un hêtre est prévu ainsi que le nettoyage de la parcelle « Bois de l'école ».

Madame MARLIN demande s'il est possible d'organiser une réunion informelle avec les collaborateurs bénévoles afin de préciser le rôle de chacun. Elle demande également que lors des prochaines élections soient respectées les protocoles administratifs et règlementaires.

La séance est levée à 21h